



Document de travail - Groupe Natura 2000 - baie de Morlaix

→ Milieux marins proches et découvrants

Vendredi 10 avril 2015

Réactualisé le 22 avril 2015

Objectifs de gestion durable	Objectifs déclinés	Mesures	Groupe de travail		
			I	P	T
A - Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation	A1.1 – Améliorer la connaissance sur les habitats marins et évaluer leur état de conservation	X	X	
		A1.2 – Améliorer la connaissance sur les habitats terrestres			X
	A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation	A2.1 – Améliorer la connaissance sur les populations de mammifères marins		X	
		A2.2 – Améliorer la connaissance sur l'avifaune	X	X	X
		A2.3 – Améliorer les connaissances sur les populations de chauves-souris			X
		A2.4 – Améliorer la connaissance sur la population de loutre d'Europe			X
	A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisir	A3.1 – Évaluer la sensibilité des habitats et espèces aux activités	X	X	X
		A3.2 – Améliorer les connaissances entre les habitats N2000 et les actions de pêche à pied de loisirs	X		
		A3.3 – Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités subaquatiques et les habitats et espèces d'intérêt communautaire	X	X	
		A3.4 – Évaluer l'impact des mouillages sur les herbiers et ancrages sur les fonds rocheux et proposer des solutions de mouillage écologique	X	X	
		A3.5 – Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités de pêches professionnelles et les habitats et espèces d'intérêt communautaire		X	
		Déprédations ?		X	
	B - Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les	B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables	B1.1 – Préserver les herbiers de zostères	X	X
B1.3 – Préserver les biocénoses des substrats rocheux (macro-algues)			X		
B1.4 – Préserver et restaurer les végétations de lasses de mer			X		
B1.5 – Maintenir et restaurer les habitats des cordons de galets					X

habitats naturels d'intérêt communautaire	B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des zones humides littorales	B2.1 – Préserver les prés-salés et les vasières			X
		B2.2 – Préserver les mégaphorbiaies et prairies humides			X
	B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaises	B3.1 – Lutter contre l'érosion et maîtriser la fréquentation humaine sur le site			X
		B3.2 – Limiter la banalisation, l'embroussaillage et la dégradation des dunes, pelouses dunaires et habitats de falaises			X
	B4 – Préserver les habitats de landes et les milieux forestiers	B4.1 – Préserver les habitats forestiers			X
		B4.2 – Contrôler les dynamiques d'enfrichement, restaurer et maintenir les habitats de landes			X
	B5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	B5.1 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (conhyliculture, algoculture, exploitation d'algues, pêche...)	X	X	X
		B5.2 – Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux (chartes, etc.)	X	X	X
		B5.3 – Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables	X		X
	B6 – Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire				X
C - Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels	C1 – Assurer la conservation des oiseaux d'eau et marins de la Baie de Morlaix	C1.1 – Maintenir et renforcer les conditions favorables à la nidification des oiseaux marins et côtiers dans les habitats favorables de la ZPS	X	X	X
		C1.2 – Améliorer les conditions d'accueil des oiseaux non nicheurs dans la ZPS	X	X	X
	C2 – Garantir les potentialités d'accueil des populations de mammifères marins	C2.1 – Concourir au maintien de la colonie de phoque gris et des populations de mammifères marins		X	
		C2.2 – Concourir au maintien des populations de loutres en Finistère Nord			X
	C3 – Mettre en oeuvre une gestion des espaces naturels et anthropisés favorable au maintien des chauves-souris				X
	C4 – Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des poissons migrateurs				X
	C5 – Maintenir et protéger l'habitat du Trichomanès remarquable				X
D - Poursuivre et développer	D1 - Mettre en place et développer des	D1.1 - Informer et sensibiliser au moyen de supports et outils de	X	X	X

les actions de communication générale et de sensibilisation du public et des usagers du site	outils de partage des connaissances afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers	communication existants			
	D2 - Assurer une information régulière sur l'évolution du processus Natura 2000 et les réalisations induites	D2.1 - Mettre en place des outils de communication propres au site Natura 2000	X	X	X
E - Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs	E1 - Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs		X	X	X
	E2 – Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel et assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire	E2.1- Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire	X	X	X
		E2.2 - Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines (dispositif ORSEC terrestre, Plan Communaux de Sauvegarde, SAGE, DCSMM)	X	X	X
	E3 – Développer et orienter des politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels				X

A

A1.1 Améliorer la connaissance sur les habitats marins

Priorité

1 2 3 4

A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Partie marine de la zone Natura 2000

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Habitats marins : substrats meubles, substrats rocheux et habitats particuliers (EUR 27 1130, 1140, 1160 et 1170)

Statut foncier : -**Constat(s) et problématique**

Sur le site Natura 2000 « Baie de Morlaix », différents jeux de données cartographiques relatifs aux habitats naturels marins d'intérêt communautaire sont disponibles ou en cours de validation. Les différentes sources d'informations ne sont pas toujours homogènes dans les typologies ou les descriptions des habitats. Les calculs de surface sont rendus difficiles à ce titre.

Malgré cela, le site Natura 2000 a bénéficié des programmes CartHam et REBENT qui apportent une bonne connaissance de ces habitats. La finalisation de la compilation de ces cartes dont la réalisation est en cours par l'IFREMER permettra d'obtenir une carte complète et valorisable au travers des actions d'acquisition de connaissances complémentaires ou de gestion envisagées.

Par ailleurs, la surface du site Natura 2000 étant importante, la fiabilité des données n'est pas la même sur l'ensemble du site. Ainsi, certaines données obtenues sont sans doute trop peu précises pour répondre à des questions de gestion très locales (localisation précise de certains habitats marins, évaluation de l'impact d'activités sur ces habitats, etc.).

Les suivis REBENT ou DCE peuvent participer à l'évaluation de l'état de conservation des habitats au sein des sites ou alimenter une expertise scientifique à partir des connaissances existantes.

Le programme de surveillance de la DCSMM pourra également permettre en partie d'évaluer et suivre l'état écologique des habitats dans certains cas. Cependant, la connaissance scientifique reste limitée dans ce domaine et la définition du bon état de conservation est loin d'être réalisé pour tous les habitats.

Actions

A1.1.a : Réaliser les travaux d'homogénéisation / intégration des différents jeux de données cartographiques relatifs aux habitats marins afin d'obtenir un jeu de données unique uniformisé. Travail confié à l'IFREMER

A1.1.b : Evaluer les besoins locaux de connaissances pour répondre aux objectifs Natura 2000 et améliorer la gestion. Natura 2000 a pour objectif d'améliorer ou de maintenir un bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'évaluation et le suivi de l'état de conservation, y compris la fonctionnalité des habitats marins sur le site seraient donc nécessaires. D'autre part, la mise en oeuvre de la méthode « Evaluation des risques de dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime » (2012) nécessite l'évaluation de la sensibilité des habitats marins du site aux pressions physiques.

Il s'agira d'évaluer l'opportunité de compléter les connaissances sur tout ou partie du site Natura 2000 en fonction des besoins et des priorités en matière de gestion. A titre d'exemple, on peut citer :

- des suivis surfaciques (descripteur de l'état de conservation) des herbiers de zostères pourraient être envisagés afin de suivre l'évolution de cet habitat constituant un enjeu fort ;
- l'exploitation des macro-algues intertidales et subtidales est importante sur le site. Des études complémentaires relatives à l'état de conservation des peuplements des habitats rocheux (inventaire de la biodiversité des macro-algues, détermination et suivi de leur biomasse, etc.) pourraient également être menées afin d'améliorer la gestion. Sur ce point, il s'agira de s'inspirer des travaux menés dans le cadre du Parc naturel marin d'Iroise (PNMI) afin de proposer des actions cohérentes à l'échelle du Nord-Ouest Finistère ;
- des suivis des bancs de maërl (habitat prioritaire) pourraient être envisagés sur le site

La station biologique de Roscoff et l'IFREMER travaillent depuis 2014 sur un projet commun sur le plateau de la Méloine financé par l'Agence des aires marines protégées. Ce projet vise à caractériser la morphologie du plateau et la diversité des habitats et des peuplements benthiques.

Depuis mars 2015, la station biologique de Roscoff mène, dans le cadre du projet IMPECAPE, une évaluation des impacts écologiques engendrés par l'extraction de granulats calcaires sur les habitats de sables coquilliers fins à moyens de la concession des Duons.

A1.1.c : Mener les études complémentaires identifiées et notamment celles citées ci-dessus. Ces études pourront être menées en priorité sur les habitats marins particuliers (*cf.* mesure B1.1).

A1.1.d : Participer aux éventuels programmes nationaux ou internationaux d'amélioration des connaissances et instaurer une veille sur les projets développés au sein d'autres aires marines protégées (AMP) connaissant des problématiques similaires (réseau de gestionnaires d'AMP).

Projet **Neoseas** (Marinexus II), Valmer II...

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
A1.1.a- Réaliser l'homogénéisation des jeux de données	DREAL	IFREMER	Sur devis	DREAL
A1.1.b- Evaluer les besoins locaux de connaissances	AAMP, Opérateurs Natura 2000	IFREMER, DREAL, station biologique de Roscoff, laboratoires universitaires, associations de plongés	Animation N2000	AAMP, crédits européens
A1.1.c- Mener les études complémentaires identifiées	AAMP, Opérateurs N2000, DREAL		Sur devis	AAMP, crédits européens
A1.1.d- Participer aux éventuels programmes nationaux ou internationaux	AAMP, Opérateurs N2000		Animation N2000	AAMP, crédits européens

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A1.1.a						
A1.1.b						
A1.1.c						
A1.1.d						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- nombre d'études spécifiques réalisés

Indicateurs de résultats

- Superficie de site Natura 2000 couvert par une cartographie datant de moins de 5 ans.

A

A2.2 Améliorer la connaissance sur l'avifaune

Priorité

1 2 3 4

A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur états de conservation

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du site

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)Landes atlantiques littorales ; végétation de falaise
Oiseaux annexe 1 de la DO**Statut foncier :** Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés**Constat(s) et problématique**

L'avifaune nicheuse de la baie de Morlaix est suivie régulièrement depuis 1950 (1978 pour l'avifaune hivernante). En revanche, aucune donnée n'a été récoltée sur le littoral de l'île de Batz, tant en période de nidification qu'en période internuptiale. Par ailleurs, l'île constitue un point de vue avancé en mer dans la partie marine de la ZPS et le nord de l'île est le théâtre d'une importante activité d'alimentation des oiseaux de mer sous certaines conditions de vent et probablement de courant et de saison. Une pêcherie de fou de bassan a été repérée au large de l'île, le chenal de l'île de Batz et le vaste estran sableux situé à l'est de l'île jusqu'à Ti Saozon constitue une zone de pêche importante pour les sternes tant en période de nidification que de migration pré-nuptiale et nécessiterait d'être mieux connue pour caractériser l'importance de la ZPS pour la conservation des espèces.

Hormis une étroite bande côtière, l'essentielle de la surface marine de la ZPS se trouve hors de portée des observateurs depuis la côte et l'utilisation de cet espace par les oiseaux est mal connue.

Les secteurs terrestres du site Natura 2000 sont constitués de falaises atlantiques, de landes sèches littorales, etc. Autant d'habitats propices à l'accueil d'oiseaux terrestres. Le diagnostic « avifaune » réalisé par Bretagne-Vivante a montré qu'il y avait peu de données sur certaines espèces d'oiseaux terrestres pour décrire les potentialités d'accueil du site. Sont concernées, l'hirondelle des rivages et la fauvette pitchou où la répartition et le nombre de couple nicheur n'est pas connu. La base de donnée est également incomplète pour le traquet motteux, etc.

A noter également, plusieurs retours d'exploitants agricoles faisant part de la présence de bernaches à brouter les cultures entre décembre et mars. Dans certains cas, il n'y a pas eu de conséquences sur les rendements et dans d'autres cas des dommages ont été causés.

Actions

- A2.2.a : Réaliser un inventaire des oiseaux fréquentant les secteurs terrestres de la ZPS au cours du cycle annuel.

Ce travail pourrait être mené sous forme d'atelier impliquant la participation des ornithologues amateurs, des volontaires saisonniers de la réserve ornithologique ou encore les étudiants de BTS GPN du lycée de Suscinio à partir d'un protocole établi et supervisé par les ornithologues de Bretagne-Vivante.

- A2.2.b : Améliorer les connaissances sur l'avifaune du littoral de l'île de Batz (tant en période de nidification qu'en période internuptiale).

Une prospection du littoral de l'île au cours d'un cycle annuel complet permettrait dans un premier temps d'évaluer l'importance de ce secteur de la ZPS pour la conservation de certaines espèces.

- A2.2.c : Améliorer les connaissances sur les oiseaux pélagiques

Des campagnes de prospection en mer pourraient être menées à l'image de celles proposées dans l'étude SKRAPESK sur les zones d'alimentation des sternes de 2012 à 2014. De telles campagnes permettraient d'apporter des informations sur les espèces pélagiques détectées essentiellement lors des séances de seawatch mais dont le lien avec la masse d'eau de la ZPS n'est pas connu. Dans le cadre du projet INTERREG « Prédateurs supérieurs » déposés par l'Agence des Aires Marines Protégées, trois gestionnaires dont Morlaix communauté et trois associations naturalistes se sont associées pour proposer une acquisition de connaissance offshore sur la distribution spatio-temporelle des oiseaux marins et des mammifères marins sur un cycle d'un an et sur les sites Natura 2000 « Baie de Morlaix », « Côte de Granite rose-îles » et « Trégor-Goëlo ». Ces résultats permettront à la fois de définir l'état initial des ZPS concernées, de compléter les autres études menées sur le territoire (suivi Fou de Bassan, suivi des colonies d'oiseaux marins nicheurs...). Si le projet est retenu, ces travaux pourront débuter dès 2016.

- A2.2.d : Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité des zones d'alimentation et les interactions avec les activités humaines. Ceci concerne notamment les bernaches qui viennent brouter les cultures parfois jusqu'à 2 km

dans les terres. Un groupe de travail sera à mettre en place et un accompagnement des exploitants à réaliser.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
A2.2.a : Réaliser un inventaire des oiseaux fréquentant les secteurs terrestres	Opérateurs N2000 Bretagne-Vivante	Opérateur N2000 Bretagne-Vivante, gestionnaires, CG 29, CDL, collectivités, associations, lycées, propriétaires privés,	Sur devis Animation Natura 2000	Animation N2000, autre
A2.2.b : Améliorer les connaissances sur l'avifaune du littoral de l'île de Batz	Opérateurs N2000 Bretagne-Vivante AAMP			
A2.2.c : Améliorer les connaissances sur les oiseaux pélagiques	Opérateurs N2000 Bretagne-Vivante AAMP			
A2.2.d : Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité des zones d'alimentation et les interactions avec les activités humaines	Opérateurs N2000	Exploitants agricoles, Bretagne-Vivante, Réseau National Bernache, ONCFS, etc.	Animation Natura 2000	

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A2.2.a						
A2.2.b						
A2.2.c						
A2.2.d						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Base de données sur l'avifaune terrestre ;
- Base de données sur l'avifaune pélagique ;
- Base de données sur les oiseaux fréquentant le littoral de l'île de Batz ;
- Groupe de travail mis en place ;
- Accompagnement des exploitants.

Indicateurs de résultats

- Bon rendement des cultures.

A

A3.1 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs

Priorité

1 2 3 4

A3 – Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Zone N2000 et périphérie (bassin versant)

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Tous

Statut foncier : Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés

Constat(s) et problématique

Afin de proposer des mesures de gestion adaptées, mais aussi d'apporter des réponses à certains porteurs de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000, une connaissance plus approfondie sur les interactions entre les activités et les habitats/espèces présents sur le site peut être nécessaire. Cela est particulièrement vrai pour les habitats et les espèces marines sur lesquels les connaissances sont encore limitées.

Actions

- **A3.1.a : Analyser la sensibilité des habitats et espèces terrestres aux activités humaines sur le site.** Il s'agira de relever la fréquentation, d'analyser les impacts et de proposer des mesures de gestion en concertation avec les représentants concernés (escalades, etc.). Certaines activités sont déjà encadrées et soumises à évaluation des incidences. Un retour d'expériences sur ces évaluations pourrait être intéressant (ex : bilan d'un trail avec l'organisateur suite à une manifestation).

- **A3.1.b : Analyser la sensibilité des habitats et espèces marines aux activités humaines sur le site.**

Un Life « Pêche à pied récréative » porté par l'AAMP et mis en œuvre localement par le CPIE est en cours et vise à analyser également la sensibilité des habitats marins (herbiers de zostères et champs de blocs) aux pratiques de pêche à pied de loisirs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire relative à la prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle dans les documents d'objectifs Natura 2000, une étude spécifique sera réalisée. Cette action est détaillée dans la fiche A3.6.

D'autres pratiques, potentiellement impactantes pourront aussi être étudiées (ex : nage avec les phoques) et pourrait faire l'objet d'une charte Natura 2000.

- **A3.1.c : Participer et suivre les programmes nationaux d'amélioration des connaissances sur cette problématique**

Le MNHN a engagé un travail d'évaluation de la sensibilité des habitats marins aux activités. Une veille sur le sujet pourra être réalisée. Des expérimentations locales, menées en lien avec la Station Biologique de Roscoff pourraient également être envisagées dans un second temps.

- **A3.1.d : Valoriser auprès des usagers les résultats et les intégrer dans la gestion** du site et dans la définition de projets de nouvelles activités.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
A3.1.a : Analyser la sensibilité des habitats et espèces terrestres aux activités humaines sur le site	Opérateurs N2000, CG29, Cdl, gestionnaires	CBNB, AAMP, DREAL, Bretagne vivante, CPIE, CG29, Cdl, Ifremer, Université, collectivités, associations d'usagers,	Sur devis si compris dans une étude plus globale et/ou inclus dans la mission d'animation N2000	
A3.1.b : Analyser la sensibilité des	DREAL, AAMP, opérateurs			

habitats et espèces marines aux activités humaines sur le site	N2000		
A3.1.c : Participer et suivre les programmes nationaux d'amélioration des connaissances sur cette problématique	Opérateurs N2000	porteurs de projet, professionnels et leurs représentants, DDTM	
A3.1.d : Valoriser les résultats auprès des usagers et les intégrer dans la gestion			Inclus dans la mission d'animation N2000

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A3.1.a						
A3.1.b						
A3.1.c						
A3.1.d						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'analyses.

Indicateurs de résultats

- Amélioration du niveau de connaissances sur les interactions
- Sensibilisation des usagers à ces interactions
- Prise en compte des résultats dans les plans, programmes, projets divers.

A	A3.2 Améliorer les connaissances sur les interactions entre les habitats Natura 2000 et les activités de pêche à pied de loisir	Priorité 1 2 3 4		
A3 – Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs				
Cadre				
Secteur(s) concerné(s) Zones de pêche à pied de loisir	Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Habitats marins (herbiers, champs de blocs principalement) Habitats fonctionnels (herbiers et zones sablo-vaseuses) : limicoles, bernaches cravants			
Statut foncier : DPM				
Constat(s) et problématique				
<p>La pêche à pied récréative est une activité non structurée exercée par des pratiquants libres. Elle se pratique sur la quasi totalité des estrans du site Natura 2000. Les secteurs les plus fréquentés sont la vasière de Saint Pol de Léon et les abords de l'Île Callot à Carantec.</p> <p>La pêche à pied de loisir est en interaction non seulement avec les espèces ciblées par l'activité mais également avec les habitats marins supports de l'activité. Les pêcheurs ont souvent une connaissance limitée de la réglementation mais aussi de l'impact potentiel de leurs pratiques. Des mauvaises pratiques peuvent entraîner sur certains habitats marins, comme les champs de blocs intertidaux dont les pierres sont retournées et les herbiers de zostères qui sont piétinés, une perte de biodiversité. Une information efficace des pratiquants peut donc permettre l'adoption des bonnes pratiques sur le long terme. Un projet Life +, porté par l'AAMP et mis en œuvre localement par le CPIE est en cours sur le territoire, démarré en 2013 il s'achèvera en 2017. Ainsi, 6 sites sont suivis : Baie de Locquirec, Barnénez sur Plouézoc'h, Île Calot à Carantec, îlots Saint-anne à St-Pol-De-Léon, Pointe de Perarhidy et le secteur de Trévenn au Pouldu sur Santec. Ils comptabilisent chacun plus de 30 comptages par an. Les principales missions de ce programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'expérimenter une meilleure gestion de l'activité basée sur la concertation ; - de mieux comprendre les interactions entre la pêche à pied récréatives et les milieux et espèces ; - de développer des moyens de connaissances et de sensibilisation du public. 				
Actions				
A3.2.a : Caractérisation de la pression de pêche à pied de loisir				
Des études de fréquentation sont en cours de réalisation ainsi que des enquêtes sur les pratiques.				
A3.2.b : Tester l'impact de la pêche à pied sur les biocénoses des substrats rocheux en intertidal				
Afin de préciser les conséquences de la pêche à pied sur les biocénoses des substrats rocheux, un exclos de 100 mètres sur 100 mètres pourra être créé sur lequel la pêche à pied serait ponctuellement interdite. Un suivi des biocénoses y sera réalisé et comparé avec une zone témoin où la pêche serait pratiquée.				
A3.2.c : Évaluation des impacts sur les habitats sensibles				
Plusieurs protocoles sont en cours de mise en œuvre sur les suivis des champs de bloc et des herbiers de zostères.				
A3.2.d : Sensibilisation des pratiquants et suivi de l'activité (cf fiche D1)				
Cette action vise la mise en œuvre d'une sensibilisation à destination des pratiquants. Des engagements seront à intégrer dans une charte Natura 2000 sur la pratique de la pêche à pied.				
Des suivis périodiques des pratiques seront mis en place.				
Modalités de mise en oeuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
A3.2.a : caractérisation de la	CPIE, AAMP	Opérateurs Natura 2000n	-	Programme européen LIFE

pression de pêche à pied de loisir		associations, usagers, représentants professionnels, etc.		
A3.2.b : Tester l'impact de la pêche à pied sur les biocénoses des substrats rocheux en intertidal	AAMP, Opérateurs Natura 2000 locaux, Station biologique de Roscoff	Station biologique de Roscoff, Ifremer, associations	-	Animation Natura 2000
A3.2.b : Évaluation des impacts sur les habitats sensibles	CPIE, AAMP	Ifremer, Université, Station biologique, Lycée de Suscinio, Opérateur Natura 2000		LIFE
A3.2.c : Sensibilisation des pratiquants et suivi de l'activité	Opérateur Natura 2000, CPIE, AAMP	Bretagne-vivante, usagers, collectivités	Inclus dans l'animation Natura 2000, AAMP, LIFE, collectivités	

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A3.2.a						
A3.2.b						
A3.2.c						
A3.2.d						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Évaluation de la fréquentation et des pratiques de pêche à pied de loisir ;
- Évaluation des impacts sur les habitats sensibles ;
- Outils de sensibilisation des pratiquants ;
- Mise en place d'un exclôt ;
- Nombre d'inventaires et de suivis.

Indicateurs de résultats

- Amélioration des pratiques ;
- Réduction des impacts de la pêche à pied de loisir.

A	A3.3 Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités subaquatiques de loisirs et les habitats et espèces d'intérêt communautaire	Priorité 1 2 3 4		
A3 – Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs				
<p>Cadre</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="156 589 555 719"> Secteur(s) concerné(s) Zones de pratiques de plongée sous-marine et de la chasse sous-marine de loisir en apnée </td> <td data-bbox="555 589 1444 719"> Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Habitats marins Phoques </td> </tr> </table> <p>Statut foncier : -</p> <p>Constat(s) et problématique</p> <p>Sur le site, la majorité des pratiquants plongent dans un cadre structuré (Groupe subaquatique de Plouézoc'h, Club de plongée de Plougasnou). La pratique libre existe notamment du côté de Santec mais reste limitée. En plongée sous-marine professionnelle (ormeaux) ou en chasse sous-marine de loisir en apnée, des débutants ou des plongeurs non expérimentés ou peu précautionneux peuvent dégrader involontairement des habitats. Si cet impact potentiel est sans doute ponctuel sur le site, il n'en demeure pas moins non évalué. Des pratiques de plongées (palme-masque-tube) avec les phoques sont également réalisées. Pour maintenir cette activité, la présence des phoques doit perdurer. Une évaluation des interactions pourra participer aux améliorations des pratiques et au maintien des phoques sur le site.</p> <p>A noter, la présence de nombreux plongeurs en baie permet d'avoir une force d'observation importante mobilisable sur des projets de sciences participatives, mais aussi en cas d'événements exceptionnelles.</p> <p><i>* Les impacts des ancrages sur les fonds rocheux sont traités dans la fiche action suivante :</i></p> <p>- Evaluer l'impact des ancrages et mouillages sur les herbiers et fonds rocheux et proposer des solutions de mouillages écologiques</p>			Secteur(s) concerné(s) Zones de pratiques de plongée sous-marine et de la chasse sous-marine de loisir en apnée	Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Habitats marins Phoques
Secteur(s) concerné(s) Zones de pratiques de plongée sous-marine et de la chasse sous-marine de loisir en apnée	Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Habitats marins Phoques			
<p>Actions</p> <p>A3.3.a : Cartographier les principaux sites de plongée sous-marine ou chasse en apnée, et de nage avec les phoques. Il s'agira de réaliser une enquête auprès des clubs pour compléter la cartographie des sites de plongée, ainsi que les niveaux de fréquentation associés.</p> <p>A3.3.b : Évaluer les impacts de la plongée sur les fonds rocheux remarquables et à proximité des reposoirs de phoques Une cartographie des zones rocheuses remarquables (suivis scientifiques, recueils des informations fournies par les plongeurs, etc.) sera à réaliser. Les impacts seront évalués visuellement ou selon un protocole à adapter au cas par cas. Un suivi périodique des sites selon les protocoles déterminés sera à mettre en place.</p> <p>A3.3.c : Sensibilisation des pratiquants (cf fiche D1) Mise en œuvre d'une sensibilisation à destination des pratiquants, engagement dans une charte Natura 2000 Des réunions seront mises en place avec les clubs de plongés pour réaliser une charte en concertation.</p> <p>A3.3.d : Renforcer le lien et les échanges entre les opérateurs N2000 et les plongeurs. Au vue de l'expérience acquise par les plongeurs sur les observations effectuées depuis plusieurs années, ils jouent un rôle majeur dans l'amélioration des connaissances sur les habitats et leurs état de conservation. Des réunions pourront être organisées afin de faire une synthèse des observations en lien avec la station biologique de Roscoff et les AAMP et de leur proposer un engagement dans des programmes de sciences participatives.</p>				
Modalités de mise en oeuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels

A3.2.a : Cartographier les sites principaux de plongée sous-marine ou chasse en apnée, et de nage avec les phoques	Opérateur Natura 2000	Clubs de plongée et chasse sous marine en apnée de loisir, FCSMP, AAMP		
A3.2.b : Évaluer les impacts de la plongée sur les fonds rocheux remarquables et à proximité des reposoirs de phoques	Opérateurs Natura 2000, AAMP			
A3.2.c : Sensibilisation des pratiquants	Opérateurs N2000			
A3.2.d : Renforcer le lien et les échanges entre les opérateurs N2000 et les plongeurs.	Opérateurs N2000			

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A3.a						
A3.b						
A3.c						
A3.2.d						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Cartographie à jour des principaux sites de plongée sous marine ou chasse en apnée ;
- Cartographie des zones rocheuses remarquables ;
- Évaluation des impacts ;
- Outils de sensibilisation ;
- Nombre de réunions .

Indicateurs de résultats

- Bon état de conservation des habitats marins ;
- Bon état de conservation des phoques ;
- Nombre d'adhésion à la charte Natura 2000.

A

A3.4 Évaluer l'impact des mouillages sur les herbiers et ancrages sur les fonds rocheux et proposer des solutions de mouillage écologique

Priorité

1 2 3 4

A3 – Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Zones à herbiers et zones rocheuses supportant une épifaune remarquable accueillant des zones de mouillages

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Habitats marins (herbiers et roches remarquables)
Habitats fonctionnels : herbiers de zostères pour la bernache cravant

Statut foncier : DPM

Constat(s) et problématique

La baie de Morlaix est un bassin de navigation prisé des marins. L'organisation des mouillages est en cours de révision. Les mouillages doivent faire l'objet d'une autorisation de l'Etat et des collectivités compétentes, selon les lieux. Quelques secteurs de mouillage fixe sur corps-mort sont présents sur des herbiers, c'est notamment le cas sur la ZMEL du Cosmeur à Carantec et en partie Est du Vieux-port à Roscoff. Les zones de développement de l'herbier de zostère sont abritées et de faible profondeur, avec des fonds sableux. Ces zones sont également très recherchées par les plaisanciers pour une escale pique-nique ou passer une nuit. Le ragage des chaînes sur le fond et le mouillage de l'ancre notamment à la remontée induisent un arrachage des feuilles, parfois des rhizomes (racines). La multiplication de cette pratique sur des sites fréquentés peut perturber le rôle écologique de l'herbier.

Certains fonds marins rocheux abritant une épifaune remarquable peuvent aussi faire l'objet de mouillage temporaire à l'ancre lors des sorties organisées pour les plongées.

Aujourd'hui, des solutions alternatives de mouillages écologiques existent. Sur le territoire, cela a été expérimenté par la commune de Guimaëc. Ces solutions peuvent concerner les mouillages fixes comme temporaires.

Actions

A3.4.a : Accompagner les porteurs de projet (collectivités, associations) lors des évaluations des incidences

A3.4.b : Evaluer les impacts des mouillages

Il s'agit de réaliser des observations sur des secteurs témoins d'herbiers sur une année. La fréquentation et les ancrages associés seront répertoriés sur chacun des herbiers. Des cartographies seront à réaliser.

A3.4.c : Optimisation des mouillages (des conseils techniques sur les alternatives existantes et les aides financières qui peuvent être allouées seront réalisés).

Une corrélation entre les zones de mouillages existantes et les chemins d'accès à ces zones avec les secteurs à herbiers est à réaliser. Une information sur les différentes solutions moins impactantes (mouillages écologiques) est à réaliser auprès des collectivités. Le périmètre sera également à définir suivant les sensibilités des herbiers.

A3.4.d : Sensibiliser les plaisanciers à la fragilité des herbiers et à leurs rôles environnementale et économique.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
A3.4.a : Accompagner les porteurs de projet	Opérateurs Natura 2000	Associations, clubs de plongée, collectivités		
A3.4.b : Evaluer les impacts des mouillages	Opérateurs Natura 2000	Plaisanciers, collectivités, associations, clubs de plongée		

A3.4.c : Optimisation des mouillages	Opérateurs Natura 2000, Collectivités, Associations, clubs de plongée	Opérateurs Natura 2000, Collectivités, Associations, clubs de plongée		Contrats Natura 2000 – prise en charge du surcoût vis_à_vis d'un système classique de mouillage
A3.4.d : Sensibiliser les plaisanciers	Opérateurs Natura 2000	Collectivités, CPIE, Bretagne-vivante		

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A3.4.a						
A3.4.b						
A3.4.c						
A3.4.d						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Expérimentation sur site de solutions existantes de mouillages écologiques ;
- Installation de mouillages écologiques.

Indicateurs de résultats

- Bon état de conservation des herbiers ;
- Bon état de conservation des fonds rocheux.

B

B1.1 Préserver les herbiers de zostères

Priorité

1 2 3 4

B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux marins remarquables

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Partie marine du site Natura 2000

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Herbiers de zostères

Statut foncier : -**Constat(s) et problématique**

La baie de Morlaix abrite de remarquables ensembles d'herbiers couvrant près de 680 hectares. Ces herbiers sont majoritairement composés de zostères marines. Celles-ci forment de vastes herbiers dans le chenal de l'île de Batz, au large de la plage du Cleguer et de l'îlot St-Anne à St-Pol-De-Léon, de la pointe Nord de Callot à la Pointe de Penn Al Lann, et le long de la pointe de Barnénez. Les herbiers de zostères naines, petites surfaces sur le site sont localisés dans l'anse de Kernéhelen, à l'ouest de l'île Stérec et au nord de l'île Callot. Les herbiers figurent parmi les écosystèmes les plus productifs en biomasse (matière organique) et riche en biodiversité. Ils constituent également des zones de refuges, de nourriture, de reproduction et de nurserie pour de nombreuses espèces. Ils jouent également un rôle économique majeur pour la baie, car se sont les principales zones de nourrissage pour des espèces à forte valeur commerciale telles que les araignées, rougets, seiches... Lorsque les herbiers sont trop fragmentés, ou sous la forme de petites taches isolées, ce rôle structurant disparaît et les communautés benthiques associées tendent à s'appauvrir en termes de diversité. Sur le site, il y a moins de connaissances sur le subtidal. Plusieurs menaces peuvent impacter l'état de conservation des herbiers :

- sensibilité à l'arrachage mécanique ;
- engins de pêche traînants (cf fiche A3.6) ;
- ragage des chaînes en zones de mouillages organisés ;
- arrachage direct des ancrs lors de mouillages forains ;
- piétinement lors de pêche à pied récréative.

Actions

B1.1.a : Accompagner les porteurs de projets (manifestations nautiques, circulation sur le DPM, etc.) dans le cadre d'évaluation des incidences.

B1.1.b : Optimisation des mouillages

Cf fiche A3.4

B1.1.c : Mise en œuvre de pratiques de pêches à pied respectueuses des herbiers

Un suivi des herbiers est en cours sur les six sites suivis dans le cadre du programme Life. Néanmoins, il existe une réglementation qui doit être appliquée. Aussi, l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2013, encadrant les pratiques de pêche de loisir des coquillages, des échinodermes et des vers marins en Bretagne indique à l'article 2 « Conformément à la réglementation communautaire et nationale visant la préservation de l'environnement, des habitats et des espèces considérées, la pêche maritime à pied de loisir s'exerce dans le respect du milieu naturel et implique notamment la remise en état du site sur lequel elle est pratiquée, notamment la remise en place des pierres retournées, le rebouchage des trous générés par la pêche et l'absence de dégradation des habitats naturels sensibles. La pêche dans les herbiers de zostères est interdite.

De plus, la circulation des véhicules motorisés sur le DPM est autorisée aux seuls professionnels disposant d'autorisation accompagnée d'une évaluation des incidences.

B1.1.d : Suivi régulier des herbiers

Il s'agira de suivre régulièrement les surfaces d'herbiers de zostères marines et de zostères naines suivant un protocole spécifique. A savoir que la DCE prévoit un suivi des herbiers tous les 3 ans.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels		
B1.1.a : accompagner les porteurs de projets dans le cadre d'évaluation des incidences Natura 2000	Opérateurs Natura 2000	Collectivités, associations, etc.	Inclus dans l'animation Natura 2000			
B1.1.b : Optimisation des mouillages	Cf fiche A3.4					
B1.1.c : Mise en œuvre de pratiques de pêches à pied respectueuses des herbiers	CPIE/AAMP Opérateurs Natura 2000	Comité départementale des pêches maritimes et élevage marins ; Collectivités ; Associations		Animation Natura 2000, LIFE		
B1.1.d : Suivi régulier des herbiers	CPIE, AAMP, Opérateurs Natura 2000	Ifremer, LEMAR		Animation N2000, LIFE		
Echéancier						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B1.1.a						
B1.1.b						
B1.1.c						
B1.1.d						
Objectifs/mesures du Docob liés :						
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Indicateurs de réalisation						
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de suivis - Application de la réglementation 						
Indicateurs de résultats						
<ul style="list-style-type: none"> - Développement des surfaces des herbiers de zostères - Bon état de conservation des herbiers 						

B

B1.3 Préserver les biocénoses des substrats rocheux en milieu intertidal

Priorité

1 2 3 4

B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux marins remarquables

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Partie maritime du site Natura 2000

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Roches et blocs infralittoraux

Statut foncier : -

Constat(s) et problématique

Du platier rocheux aux tombants, les substrats rocheux offrent une stratification variée de communautés algales (algues brunes, rouges et vertes) et d'organismes fixés (hydriaires, cnidaires, bryozoaires, etc.). Ces milieux et micro-milieux, à très forte variabilité topographique, offrent également des abris pour la faune vagile, qui se déplace en rampant. Les fucales dans la zone intertidale constituent l'habitat fonctionnel pour d'un grand nombre d'invertébrés marins, tels que les oursins, les ormeaux, les crevettes roses ou les jeunes tourteaux, qui passent dans ces milieux les premières années de leur vie.

Ces algues brunes, emblématiques des côtes bretonnes, subissent des modifications liées à des phénomènes globaux qui induisent une fluctuation de la répartition et de l'abondance des peuplements végétaux. D'autres risques pèsent sur ces biocénoses. Il s'agit notamment des risques de pollutions continentales et marines, des aménagements, des conséquences de la pêche à pied, des risques de développement d'espèces introduites, des clapages en mer et de l'extraction pouvant augmenter la turbidité, de l'exploitation d'algues de rive.

Actions

B1.3.a: Identifier les menaces potentielles et l'interaction des activités sur les habitats, cf fiche A1.1

Il s'agira localement d'identifier la sensibilité des habitats aux pratiques anthropiques.

B1.3.b: Proposer des actions en fonction des résultats

B1.3.c : Développer / contribuer aux outils de sensibilisation (guides, animations, etc.). Il s'agira en priorité de cibler les actions de sensibilisations auprès des usagers ayant des pratiques impactant ces habitats particuliers.

B1.3.d : Réaliser le suivi des milieux

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
B1.3.a	AAMP, CPIE,	Station Biologique de Roscoff, IFREMER, associations	Sur devis	Animation N2000
B1.3.b	Opérateurs N2000, Station Biologique de Roscoff		-	Animation N2000
B1.3.c			-	Animation N2000
B1.3.d	Station biologique de Roscoff, IFREMER, AAMP, Opérateur N2000		Sur devis	Animation N2000

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B1.3.a						
B1.3.b						
B1.3.c						
B1.3.d						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

Nombre d'inventaires et de suivi.

Indicateurs de suivi

-Bon état de conservation des roches et blocs infralittoraux.

B	B1.4 Préserver et restaurer les végétations de laisses de mer	Priorité 1 2 3 4		
B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux marins remarquables				
Cadre				
Secteur(s) concerné(s) Hauts de plage sur sables ou galets	Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Végétations annuelles des laisses de mer sur sables et sur galets ; dunes mobiles embryonnaires Grand gravelot Espèce remarquable : chou marin			
Statut foncier : DPM, Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés				
Constat(s) et problématique Les groupements végétaux annuels des hauts de plage, tant sur substrats sableux que sur galets, se développent au niveau des laisses de mer profitant de l'apport en nutriments libérés par la décomposition des algues. Sur les cordons de galets on retrouve l'arroche de Babington, l'arroche prostrée, la bette maritime ou encore le chou marin qui figure sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. En haut de plage sableuses, se développent l'arroche des sables, l'arroche hasrée, la matricaire maritime et le cakile maritime entre autre. Ces végétations de laisses de mer contribuent à l'équilibre dynamique des littoraux sédimentaires, en stabilisant et retenant le substrat. Sur le site, les sédiments de haut de plage sont impactés par les macro-déchets d'origine anthropique qui se retrouvent concentrés dans les laisses de mer. Par ailleurs, le nettoyage non raisonné des plages constitue également un risque pour l'habitat car enlever les algues en échouages équivaut à enlever la source de nourriture des organismes présents et donc à altérer le fonctionnement du biotope. Des pratiques de ramassages des laisses de mer sont également réalisées sur le site pour amender les terres agricoles.				
Actions				
B1.3.a : Inventorier les pratiques de ramassage des laisses de mer Il s'agit de réaliser l'inventaire des pratiques aujourd'hui réalisées pour le nettoyage des plages et l'amendement des sols. Ces informations pourront être recueillies auprès des mairies, des services techniques et auprès de la DDTM qui délivre les autorisations d'accès aux plages. B1.3.b : Sensibiliser les collectivités Une sensibilisation auprès des agents des services techniques et élu(e)s pourra être réalisée. Les atouts du nettoyage manuel des déchets exclusivement non-organiques seront valorisés ainsi que les bonnes pratiques (hors période de nidification, utilisation de véhicules en retrait des laisses de mer, etc.) B1.3.c : Nettoyage manuel des laisses de mer Il s'agira d'accompagner les collectivités à la mise en place de méthode respectueuses de nettoyage sur des secteurs qui auront été définis comme prioritaires en intégrant plusieurs critères (accessibilité, fréquentation, quantité de laisses de mer...). Des campagnes bénévoles de ramassage pourront également être mise en place précédées de formations.				
Modalités de mise en oeuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels

B1.3.a : Inventorier les pratiques de ramassage des laines de mer	Opérateurs N2000	Collectivités,	Inclus dans la mission d'animation N2000		
B1.3.b : Sensibiliser les collectivités					
B1.3.c : Nettoyage manuel des laines de mer	Collectivités, opérateurs N2000, associations de plaisanciers, environnementales	Collectivités, opérateurs N2000, associations	Sur devis barème A32332	Contrat Natura 2000, chantiers bénévoles	

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B1.3.a						
B1.3.b						
B1.3.c						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Inventaire des pratiques
- Mesure de sensibilisation
- Linéaire de lisse de mer nettoyé de façon manuelle

Indicateurs de suivi

- Bon état de conservation des habitats de laines de mer ;
- Absence de macro-déchets non organiques

B

B2.1 Préserver les prés-salés et les vasières

Priorité

1 2 3 4

B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des zones littorales

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Le long des estuaires de Morlaix, de la Penzé et du Dourduff.

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Végétations pionnières à salicornes ; prés-salés atlantiques
Loutre d'Europe

Statut foncier : DPM, Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés

Constat(s) et problématique

Les végétations des vases salées et des prés-salés abritent une flore unique, capable de supporter une submersion plus ou moins fréquente par l'eau de mer. Ces milieux jouent un rôle important dans les processus sédimentaires. Ils forment des zones d'alimentation riches pour l'avifaune littorale, mais également pour les jeunes poissons. Les prés-salés à obione, notamment, sont l'habitat de vie d'un petit crustacé, *Orchestia gammarellus*, proie préférentielle des jeunes bars. Des dégradations sont observées en baie de Morlaix et sont liées à l'embroussaillage des groupements de haut-schorre, au passage d'engins en haut des grèves et au développement de *Spartina townsendi*, espèces invasives (des cartographies ont été réalisées en 2006). Ces habitats sont également soumis à une dégradation plus diffuse : l'eutrophisation des groupements, en raison d'arrivées d'eau riches. Cela engendre le développement d'espèces nitrophiles comme la bette maritime ou la soude maritime.

Actions

- **B2.a : Accompagner les porteurs d'éventuels projets d'aménagement des berges et les demandeurs dont l'activité nécessite le passage de véhicules sur les grèves.**

Des cartes de localisation des milieux naturels et des informations sur la sensibilité des habitats pourront être fournies aux porteurs de projets dans le cadre d'une évaluation des incidences.

- **B2.b : Étudier l'opportunité de mettre en place des mesures aqua-environnementales en collaboration avec les conchyliculteurs de la baie de Morlaix.**

Une mesure aqua-environnementale (MaquaE) vise à favoriser la mise en œuvre de méthodes de production aquacole contribuant à la protection et à l'amélioration de l'environnement et à la préservation de la nature par un conchyliculteur/pisciculteur volontaire, en contrepartie d'indemnités. Les mesures aqua-environnementales sont financées par des contributions publiques nationales et un cofinancement du fond européen pour la pêche (FEAMP).

- **B2.c : Suivre les habitats de vasières et de prés-salés.**

Il s'agira de suivre l'évolution des habitats avec des transects de référence (à déterminer). Des suivis photographiques compléteront les informations récoltées. Une veille sera à réaliser sur le développement de la spartine townsendi, la surface envahie sera à cartographier et une comparaison avec celle de 2006 à effectuer.

- **B2.d : Mise en œuvre d'action de lutte contre les espèces invasives**

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
B2.a : Accompagner les porteurs de projets	Opérateur N2000	Collectivités, propriétaires privés	Inclus dans la mission d'animation N2000	
B2.b : Étudier l'opportunité de mettre en place des mesures aqua-environnementales		Conchyliculteurs, usagers, particuliers	Inclus dans la mission d'animation N2000 (étude d'opportunité et montage de dossier)	
			Engagement aqua-	Contributions publiques nationales et cofinancement FEP

			environnemental
B2.c : Suivre les habitats de vasières et prés-salés		AAMP, scientifiques (Ifremer, station biologique), CBNB	Inclus dans la mission d'animation N2000
B2.d : Mise en œuvre d'action de lutte contre les invasives		Collectivités, propriétaires privés, associations, Station biologique de Roscoff, Université, Lycées, etc.	Inclus dans la mission d'animation N2000

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B2.a						
B2.b						
B2.c						
B2.d						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Réunions de concertation avec les conchyliculteurs de la baie de Morlaix ;
- Prise en compte de la sensibilité des prés-salés et des vasières dans les éventuels projets d'aménagement ;
- Prise en compte effective des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau.
- Etudes sur les surfaces concernées par les invasives ;
- Nombre de chantiers mis en place.

Indicateurs de suivi

- **Prés-salés** : les prés-salés ne sont actuellement pas suivis sur le site Natura 2000. Si un suivi se met en place, plusieurs paramètres pourraient être relevés afin de constituer un indicateur « prés-salés » tels que : le ratio plantes annuelles/vivaces, poids des pionnières dans les relevés phytosociologiques, glissement d'espèces vers le « haut ou le bas » du transect, etc. ;
- **Vasières** : les vasières actuelles ne sont aujourd'hui pas suivies. Si un suivi se met en place, un indicateur pourrait être utilisé : l'indice M-AMBI appliqué aux vases intertidales ;
- **Qualité de l'eau** : Résultats des suivis de la qualité de l'eau.

B

B5-1 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces

Priorité

1 2 3 4

B5 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du site Natura 2000 et sa zone d'influence (variable selon les projets).

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Tous

Statut foncier : Conseil général 29, communes, Conservatoire du Littoral, privé, Domaine Public Maritime (DPM).

Constat(s) et problématique

Les habitats et les espèces menacés à l'échelle européenne peuvent être affectés par certains plans, programmes, projets, aménagements ou manifestations réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur du site. Une étude la plus en amont possible permettra d'évaluer la compatibilité du projet avec les enjeux de préservation des milieux et des espèces. Ainsi, certaines activités encadrées sont soumises à évaluation des incidences. Récemment, une liste des activités non soumises à déclaration ou autorisation et sujettes à évaluation des incidences Natura 2000 a été publiée (arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2014). L'objectif étant de concilier les activités humaines avec la préservation des milieux et non d'interdire.

Quelques exemples de projets soumis à évaluation des incidences :

- Projets susceptibles d'occasionner le dérangement d'espèces d'intérêt communautaire (ex : manifestations sportives et culturelles à proximité de sites de nidification ;
- projets d'aménagement sur le DPM (mouillages organisés, ports, remblais, enrochements, etc.) ;
- Projet de création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste ;
- projets susceptibles de modifier la qualité de l'eau (rejets en mer, projets sur les bassins versants, etc.) ;
- projets susceptibles d'empiéter sur des habitats d'intérêt communautaire ou d'occasionner leur dégradation.

Les différents arrêtés sont présents en annexe du Docob.

Actions

Cette mesure vise donc à faciliter la bonne prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire par les acteurs et usagers du site, notamment par les porteurs de projets concernés par les évaluations des incidences Natura 2000. Il s'agira donc de :

B5.1.a : Assurer une veille sur les projets et programmes qui pourraient concerner le site.

Celle-ci sera réalisée en collaboration avec les services de la DDTM et les collectivités.

B5.1.b : Informer, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets et, le cas échéant, les services instructeurs. L'opérateur Natura 2000 pourra fournir aux porteurs de projets des cartographies d'habitats, des renseignements sur les espèces d'intérêt communautaire du site ainsi que toute information nécessaire à la bonne prise en compte des objectifs des sites Natura 2000 dans l'évaluation des incidences de leur projet. Si nécessaire, ces éléments pourront également être transmis aux services instructeurs afin de les aider à formuler un avis sur la demande du porteur de projet. Si le projet concerné est susceptible de porter atteinte au site, une concertation plus large avec les services de l'État, les gestionnaires des espaces terrestres, le Cdl, le CG 29, les représentants d'activités et les porteurs de projets pourra être menée afin de trouver des alternatives.

B5.1.c : Élaborer/ participer à l'élaboration d'outils permettant aux porteurs de projets de réaliser leur évaluation d'incidences.

Modalités de mise en oeuvre

Action

Maître(s)
d'ouvrage
potentielsPartenaires
potentielsCoût
prévisionnelNature et source(s)
Des financements potentiels

B5.1.a : Assurer une veille sur les projets et programmes qui pourraient concerner le site	Opérateur N2000	Services de l'État, collectivités	Inclus dans l'animation Natura 2000
B5.1.b : Informer, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets	DREAL, Opérateur N2000, DDTM	Services instructeurs et porteurs de projets	
B5.1.c : Élaborer/participer à l'élaboration d'outils	Opérateur N2000	Service de l'État	

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B5.1.a						
B5.1.b						
B5.1.c						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre de contacts et nombre de jours passés à informer / sensibiliser les porteurs de projets ;
- Nombre de jours passés à élaborer / participer à l'élaboration d'outils permettant aux porteurs de projet de réaliser leur évaluation des incidences Natura 2000.

Indicateurs de résultats

- Prise en compte effective des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les projets.

B	B5-2 – Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux (charte, etc.)	Priorité 1 2 3 4				
B5 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire						
Cadre						
Secteur(s) concerné(s) Ensemble du site Natura 2000			Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Tous			
Statut foncier : Conseil général 29, communes, Conservatoire du Littoral, privé, Domaine Public Maritime (DPM).						
Constat(s) et problématique La charte Natura 2000 est une démarche volontaire et contractuelle. L'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000. Les usagers du site, individuels ou regroupés en structures collectives (associations, syndicats, groupements, etc.), exerçant une activité spécifique de loisir ou professionnelle peuvent adhérer à la charte, et ainsi s'engager à pratiquer leur activité dans le respect des habitats et des espèces du site. La charte Natura 2000 présentée dans le Docob est ciblée par grand type de milieu naturel ou par espèce. Selon sa pertinence, la charte pourra être déclinée par usage. L'adhésion à la charte peut permettre, sous certaines conditions, l'exonération d'évaluation des incidences Natura 2000 (articles L414-3 et L.414-4 du code de l'environnement).						
Actions						
Cette mesure vise donc à élaborer, lorsque cela est pertinent, une charte de bonnes pratiques par activités, en concertation avec les représentants de ces activités et à communiquer sur ces chartes auprès des publics concernés. Toute modification du Docob et notamment de la charte Natura 2000, devra faire l'objet d'une validation en COPIL puis d'un nouvel arrêté d'approbation.						
Modalités de mise en oeuvre						
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels		
B5.2.a : Élaborer une charte de bonnes pratiques par activités	Opérateur N2000	Services de l'État, représentants d'usagers, associations, collectivités	Inclus dans l'animation Natura 2000			
Echéancier						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B5.2.a						
Objectifs/mesures du Docob liés :						
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de concertation avec les représentants d'usagers ; - Nombre de jours passés à élaborer une (des) charte(s) Natura 2000 ; 						

- Mise à jour du Document d'objectifs.

Indicateurs de résultats

- Respect des engagements de la charte Natura 2000 ;
- Nombre de signataires de la charte Natura 2000.

B

B6 – Adapter le périmètre aux enjeux de protection existant et les enjeux du secteur

Priorité

1 2 3 4

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Milieux terrestres du site Natura 2000

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Statut foncier : Conseil général 29, privé.

Constat(s) et problématique

Sur l'île de Batz, le périmètre Natura 2000 n'intègre pas les milieux terrestres. Hors, le plus beau massif dunaire est présent au Nord de l'île de Batz. Afin de maintenir son bon état de conservation, plusieurs actions seraient à réaliser (canalisation du public, mise en défend, etc.). L'intégration de ce secteur, permettrait à la commune de bénéficier des contrats Natura 2000 pour financer l'intégralité des actions.

Actions

B6.1 : Mener une réflexion sur la pertinence d'étendre le périmètre à des secteurs périphériques présentant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèces. Cette action sera réalisée en groupe de travail intégrant les usagers, les élu(e)s, les associations et les services de l'État.

B6.2 : Proposer au COFIL des modifications de périmètre. Le cas échéant, une intégration en Espaces Naturels Sensibles du conseil général pourra être faite.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
B6.1 : Mener une réflexion sur la pertinence d'étendre le périmètre	Opérateurs N2000	Services de l'État, représentants d'usagers, associations, collectivités		Inclus dans l'animation Natura 2000
B6.2 : Proposer au COFIL des modifications de périmètre	Opérateurs N2000, DREAL			

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B6.1						
B6.2						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre de groupe de travail réalisés

Indicateurs de résultats

- Evolution de périmètre

C

C1.1 – Maintenir et renforcer les conditions favorables à la nidification des oiseaux marins et côtiers dans les habitats favorables de la ZPS

Priorité

1 2 3 4

C1 - Assurer la conservation des oiseaux d'eau et marins de la baie de Morlaix

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du périmètre du site Natura 2000.

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Oiseaux nicheurs

Statut foncier : -

Constat(s) et problématique

La réserve d'association des îlots de la baie de Morlaix a été créée à l'initiative de la SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, devenue par la suite Bretagne Vivante – SEPNB) en 1962 pour protéger les oiseaux marins. Elle englobe sept îles de la baie (Beclém, Ricard, île aux Dames, île de Sable, île Verte, Ar C'hlaz Koz et Le Vezoul) appartenant au domaine de l'État pour lesquels l'association possédait une autorisation d'occupation temporaire (AOT) jusqu'en 2006. Depuis, le Conservatoire du littoral est devenu propriétaire des sites. Depuis 1991, trois de ces îles (Beclém, Ricard et l'île aux Dames) sont classées par un arrêté préfectoral de protection de biotope pour la partie terrestre des îlots et un arrêté ministériel de protection de biotope qui instaure un périmètre de protection de 80 mètres sur le Domaine public maritime (à partir de la laisse de haute mer de coefficient de marée 120, autour des îlots) du 1^{er} mars au 31 août. Les oiseaux nicheurs de la ZPS sont à l'origine de la désignation de la ZPS « Baie de Morlaix ». Près de 21 espèces ont niché au moins une fois dans la ZPS montrant le caractère dynamique des populations d'oiseaux nicheurs. Ces évolutions sont liées à la dynamique générale des espèces à des échelles plus larges que celle de la ZPS, de dimension régionale, nationale ou européenne. Cependant certains facteurs identifiables à l'échelle de la ZPS peuvent directement influencer cette dynamique et conditionner l'installation, le maintien ou au contraire le déclin voir la disparition de certaines espèces nichant dans la ZPS. Ce sont ces facteurs qui doivent être considérés pour répondre localement à l'objectif de la directive « oiseaux ».

Actions

C1.1.a : Définir et mettre en œuvre le suivi des espèces nicheuses de la ZPS.

Il s'agit de préciser les paramètres à suivre (effectifs nicheurs, production en jeunes,...) et la fréquence des suivis des différentes espèces. Les travaux de l'OROM et de l'observatoire Manche mer du nord en cours de constitution, notamment, serviront de cadre à la déclinaison des suivis à l'échelle de la ZPS.

C1.1.b : Assurer la quiétude nécessaire à la nidification des oiseaux tout au long du cycle de nidification

Ce cycle comprend le cantonnement des couples reproducteurs jusqu'à l'émancipation des jeunes. L'entretien et le développement des dispositifs d'information des usagers de la ZPS aux mesures de protection réglementaire et de contrôle du respect de cette réglementation devra être poursuivi : signalisation maritime et terrestres, coordination des pouvoirs de police et des moyens dédiés au gardiennage, support et diffusion des informations relatives à la réglementation, information et sensibilisation des usagers.

C1.1.c : Evaluer la pertinence du statut de protection des différents îlots de la ZPS

Une évaluation du statut de protection réglementaire des différents îlots devra être menée et le cas échéant une évolution de ce statut pourra être proposée.

C1.1.c : Limiter l'impact des prédateurs introduits et espèces allochtones sur les sites de nidification de la ZPS : rats, surmulots, vison d'Amérique, ragondins. Les dispositions ou dispositifs mis en place sur les îlots de la réserve ornithologique pourraient être étendus à d'autres îlots de la ZPS ou sites de nidification littoraux afin de favoriser la nidification de certaines espèces aujourd'hui disparues de l'avifaune nicheuse de la baie de Morlaix (Gravelots, Traquet motteux).

C1.1.d : Améliorer les capacités d'accueil de certains sites en faveur des espèces dont l'état de conservation justifie une intervention forte destinée à favoriser leur nidification. Il s'agit essentiellement des sternes pour lesquelles une gestion spécifique des habitats peut être menée (fauche de la végétation, aménagement et entretien de nichoirs, ...).

C1.1.e : Définir et renseigner des indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des mesures mise en œuvre en faveur

de la conservation des oiseaux nicheurs de la ZPS.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
C1.1.a : Définir et mettre en oeuvre le suivi des espèces nicheuses de la ZPS	Bretagne vivante, Opérateur N2000	Collectivités, AAMP, Conservatoire du Littoral	Inclus dans l'animation Natura 2000	
C1.1.b : Assurer la quiétude nécessaire à la nidification des oiseaux tout au long du cycle de nidification	Bretagne vivante, gendarmerie maritime		-	
C1.1.c : Évaluer la pertinence du statut de protection des différents îlots de la ZPS	Opérateurs Natura 2000		Inclus dans l'animation Natura 2000	
C1.1.d : Limiter l'impact des prédateurs introduits et espèces allochtones sur les sites de nidification de la ZPS	Bretagne-vivante, Opérateurs N2000		Inclus dans l'animation Natura 2000	
C1.1.e : Améliorer les capacités d'accueil de certains sites			Inclus dans l'animation Natura 2000	
C1.1.f : Définir et renseigner des indicateurs			Inclus dans l'animation Natura 2000	

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
C1.1.a						
C1.1.b						
C1.1.c						
C1.1.d						
C1.1.e						
C1.1.f						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

-

Indicateurs de résultats

-

C

C1.2 – Préserver et restaurer les conditions d'accueil favorables aux oiseaux non nicheurs

Priorité

1 2 3 4

C1 - Assurer la conservation des oiseaux d'eau et marins de la baie de Morlaix

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du périmètre du site Natura 2000.

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Oiseaux limicoles et hivernants

Statut foncier : -

Constat(s) et problématique

Les comptages des oiseaux d'eau réalisés chaque hiver depuis 1978 en baie de Morlaix et dans l'estuaire de la Penzé, puis étendu au secteur de Roscoff à Plouescat, ont mis en évidence l'importance de la ZPS « baie de Morlaix » pour ces espèces (près de 92 espèces recensées). La pratique de la chasse sur le domaine public maritime en baie de Morlaix tend à diminuer depuis dix ans. Une évaluation de l'efficacité des deux réserves de chasses, présentes sur le site, en tant que zones fonctionnelles et de tranquillité pour l'avifaune serait à réaliser.

Actions

C1.2.a : Évaluation de la fonctionnalité des réserves de chasse actuelles

Il s'agit de mettre en place un groupe de travail intégrant les usagers et représentants de l'Association de Chasse du Domaine Public Maritime du Finistère (ACDPMF), les membres et bénévoles de Bretagne-vivante, les services de l'Etat, les collectivités concernées ainsi que les opérateurs Natura 2000.

C1.2.b : Redéfinition des périmètres actuels des réserves de chasse si la **pertinence** est approuvée en groupe de travail.

C1.2.c : Sensibilisation des usagers sur le dérangement en période d'hivernage

Des articles sur internet, plaquettes d'informations, etc., pourront être réalisés pour informer les usagers sur l'impact de dérangement liés notamment aux chiens non tenue en laisse, etc. Seront fournies entre autres des informations sur la présence des espèces, le rôle de la baie de Morlaix pour leur préservation, le parcours migratoire des oiseaux, leur sensibilité, etc.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
C1.2.a : Évaluation de la fonctionnalité des zones de chasse actuelles	Opérateur N2000	Services de l'État, ACDPMF, Bretagne vivante, collectivités		Inclus dans l'animation Natura 2000
C1.2.b : Redéfinition des périmètres	Service de l'État	Opérateurs N2000, ACDPMF, collectivités	-	
C1.2.c ; Sensibilisation des usagers sur le dérangement en période d'hivernage	Opérateur N2000, Bretagne-vivante	Collectivités		

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
C1.2.a						
C1.2.b		////////////////				
C1.2.c						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- nombre de réunion mises en place

Indicateurs de résultats

- bon état de conservation des oiseaux non nicheurs

D	D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public			Priorité 1 2 3 4
D – Poursuivre et développer les actions de communication générale de sensibilisation du public et des usagers sur le site				
Cadre				
Secteur(s) concerné(s) Ensemble du site Natura 2000		Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Tous		
Statut foncier : -				
Constat(s) et problématique				
Différents outils de communication peuvent être développés de manière à sensibiliser et informer le grand public sur la démarche Natura 2000 et la protection de la nature en général. Par ce biais, il s'agit de les impliquer dans la préservation des milieux naturels.				
Actions				
D1.a : Actualiser le site internet dédié aux sites Natura 2000 « Baie de Morlaix » (http://baie-morlaix.n2000.fr/). Ce site web permet de centraliser toute l'information sur le site Natura 2000 aussi bien pour le grand public que pour les collectivités. Des actualités sur le site sont également en ligne.				
D1.b : Créer des supports et outils d'information et de sensibilisation				
Des plaquettes pourront être réalisées (sur les bonnes pratiques, les espèces invasives, les espèces présentes et leurs sensibilités, etc.) Une lettre d'information Natura 2000 pourra être distribuée aux collectivités et dans les structures recevant du public.				
D1.c : Concevoir et mettre en place une signalétique d'information à l'attention des usagers pour limiter leur impact, en identifiant au préalable les secteurs stratégiques pour sa mise en place (mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations).				
D1.d : Développer les partenariats avec les écoles, lycées, universités				
Il s'agira d'encourager les projets pédagogiques de découverte du site, de la faune et de la flore et de poursuivre le partenariat avec le lycée de Suscinio pour la réalisation de chantiers de restauration et de gestion de milieux naturels, ou d'études de milieux.				
D1.e : Organiser ou participer à des manifestations, communiquer sur la démarche et le site.				
Cette action consiste à organiser des sorties lors d'événements nationaux type « fête de la Nature, « journée du patrimoine », etc. Des articles d'informations seront rédigés pour les bulletins municipaux, de l'agglomération et de la presse locale.				
D1.f : Animer des réunions				
Les propriétaires pourront être informés des habitats et des espèces présents sur leurs parcelles, des fiches par type de milieux ou d'espèces pourront leur être remis. Le document d'objectifs sera présenté aux élu(e)s de l'ensemble des communes concernées par le périmètre du site. Des réunions thématiques pourront être mises en place avec les agriculteurs, plaisanciers, plongeurs, etc.				
Modalités de mise en oeuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
D1.a : Actualiser le site internet	Opérateurs Natura 2000,	DREAL, CPIE,	Animation Natura 2000	
D1.b : Créer des supports et outils d'information et de	CPIE, Bretagne-vivante	communes, départements, régions, associations,		

sensibilisation		Bretagne-vivante, AAMP, , station biologique de Roscoff, représentants socio-professionnels, lycées, écoles, université, etc.	
D1.c : Concevoir et mettre en place une signalétique d'information			
D1.d : Développer les partenariats avec les écoles, lycées, universités			
D1.e : Organiser ou participer à des manifestations, communiquer sur la démarche et le site.			
D1.f : Animer des réunions			

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
C3.a						
C3.b						
C3.c						
C3.d						
C3.e						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Outils créés
- Site internet mis à jour
- Nombre d'animation/manifestations réalisées
- Nombre de partenariats mis en place

Indicateurs de résultats

- Nombre d'adhésion à la charte Natura 2000
- Nombre de contrats Natura 2000
- Nombre de prises de contacts reçues

E	E1 – Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs			Priorité 1 2 3 4
E – Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs				
<div style="border: 1px solid #0070C0; border-radius: 15px; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Cadre </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>Secteur(s) concerné(s) Ensemble du site</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Ensemble du site</p> </div> </div> <p>Statut foncier : -</p> <p>Constat(s) et problématique La mise en œuvre des actions proposées dans le Docob nécessite des moyens humains et financiers pour assurer le suivi administratif et technique du programme Natura 2000. Le Code de l'Environnement prévoit la désignation d'une structure animatrice pour assurer cette mise en œuvre. D'autre part, un Docob n'est pas un document figé, les actions pourront être amenées à évoluer et certaines à être rajoutées. C'est le COPIL qui validera ces révisions. </p>				
<div style="border: 1px solid #0070C0; border-radius: 15px; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Actions </div> <p>Les missions à mener par la structure animatrice liées à la mise en œuvre du document d'objectifs seront, conformément au cahier des charges technique régional établi par la DREAL :</p> <p>Fonctions administratives diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - secrétariat ; - préparation des réunions du comité de pilotage ; - rédaction des rapports, comptes-rendus annuels d'activité... ; - construction et gestion des programmes et budgets annuels ; - recherche de financements complémentaires pour la réalisation ou la valorisation des actions proposées dans le Docob. <p>Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer et sensibiliser les membres du Copil, les propriétaires et bénéficiaires potentiels des actions, les usagers, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site ; - pilotage de la concertation (animation des groupes de travail, restitution d'informations au Copil) ; - participer au réseau des animateurs des sites Natura 2000 de Bretagne. <p>Missions d'ordre technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre du processus de contractualisation du Docob (mobilisation de contractants, examen des demandes, préparation des contrats avec chaque signataire, encadrement technique des travaux prévus dans le contrat et suivi...) ; - promotion de la Charte Natura 2000 ; - conseil et expertise des acteurs du site ; - animation des groupes de travail thématiques ; - coordination de la mise en œuvre des actions, lien entre les intervenants concernés ; - lancement des actions, montage de dossiers (subventions, cahiers des charges), assistance technique. <p>Suivi de la mise en œuvre du Docob :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation des résultats ; - suivi scientifique et approfondissement des connaissances ; - mises à jour du Docob. 				
<div style="border: 1px solid #0070C0; border-radius: 15px; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Modalités de mise en oeuvre </div>				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
E1.a : Mise en œuvre	Opérateurs	Services de l'État,		DREAL, AAMP et fonds européens

du document d'objectifs	Natura 2000	COFIL				
Echéancier						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
E1 : Mise en œuvre du Docob						
Objectifs/mesures du Docob liés :						
<p style="text-align: center;">Indicateurs de suivi et d'évaluation</p> <p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan d'activités - Nombre de réunions <p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien ou restauration du bon état des habitats et espèces d'intérêt communautaire 						

E

E2.1 – Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire

Priorité

1 2 3 4

E – Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du site et son aire d'affluence

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Tous

Statut foncier : -

Constat(s) et problématique

Différentes démarches menées sur le territoire ont des objectifs convergents avec ceux de Natura 2000. Il peut s'agir notamment de l'amélioration de la qualité de l'eau, de la préservation de corridors écologiques (trame verte et bleue), de la conservation d'espèces et d'habitats naturels, de la valorisation du territoire, de la sensibilisation du public...

Des échanges avec les structures porteuses de ces différents projets permettront de mutualiser l'information et les moyens. Parmi les démarches identifiées à ce jour, on peut citer (liste non exhaustive) :

- les documents d'urbanisme (SCOT, PLU des différentes communes) ;
- le SAGE du Haut-Léon et les Contrats de bassin versant ;
- la stratégie foncière et de gestion des « Espaces Naturels Sensibles (ENS) » du Conseil général du Finistère ;
- la stratégie foncière du Conservatoire du littoral ;
- les autres sites Natura 2000 à proximité ;
- le programme Breizh bocage ;
- Le LIFE pêche à pied récréative porté par le CPIE ;
- le programme de gestion intégrée des zones côtières ;
- **OROM, Schéma des structures conchylicoles, Observatoire Manche mer du nord, Neoseas, etc.**

Une cohérence avec les actions développées dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau (DCE) et du **PAMM** de la Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin (DCSMM) sera à rechercher.

Actions

E2.1.a : Participer (opérateur Natura 2000) aux réunions concernant les différentes démarches engagées sur le territoire, transmettre les informations relatives aux enjeux Natura 2000.

E2.1.b : Faire participer les porteurs de ces différentes démarches aux réunions organisées par l'opérateur Natura 2000.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
E2.1.a : Participer (opérateur Natura 2000) aux réunions concernant les différentes démarches engagées	Opérateurs des différentes démarches	Opérateur N2000		Inclus dans la mission N2000
E2.1.b : Faire participer les porteurs de ces différentes démarches	Opérateur N2000	Opérateurs des différentes démarches		

Echéancier						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
E2.1.a						
E2.1.b						
Objectifs/mesures du Docob liés :						
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; background-color: #4a86e8; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 10px;"> Indicateurs de suivi et d'évaluation </div> <p>Indicateurs de réalisation - Échanges effectifs entre les structures</p> <p>Indicateurs de résultats - Mise en cohérence des objectifs</p>						

E

E2.2 – Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines

Priorité

1 2 3 4

E – Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Statut foncier : -

Constat(s) et problématique

En cas de pollution maritime, les pouvoirs publics sont engagés dans une gestion de crise destinée à apporter une réponse pour la sécurité des personnes, limiter/résorber l'impact de la pollution sur les milieux marins et côtiers et limiter les impacts potentiels de la pollution pour les activités maritimes et littorales. En cas de pollution de petite et moyenne ampleur, les collectivités locales (communes) sont chargées de la réponse dans la limite de leur capacité de réaction. Elles peuvent prévoir l'organisation de crise dans l'écriture de plans de sauvegarde (Plan Communal de Sauvegarde - PCS), identifiant les enjeux, risques et réponse. En cas de forte ampleur, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) prend le relais, engageant alors les moyens de l'État dans la gestion de crise.

Les pollutions maritimes étant un sinistre particulier à de nombreux égards, le législateur a prévu des déclinaisons maritimes et littorales du dispositif ORSEC pour assurer une organisation opérationnelle, capable de faire face aux conséquences d'un tel événement et adaptée à la diversité des intervenants. Pour faire face aux conséquences d'une pollution maritime accidentelle, par hydrocarbures ou produits chimiques, et protéger les personnes, l'environnement et les biens, le dispositif ORSEC comprend un volet « POLMAR ». Ce volet « POLMAR » se décline dans le dispositif ORSEC MARITIME (le Préfet maritime est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) en mer et s'appuie sur le Centre des Opérations Maritimes – COM), mais aussi dans les dispositifs ORSEC DEPARTEMENTAUX (le préfet du département est le DOS à terre et s'appuie sur un Centre Opérationnel Départemental - COD).

Le COD s'appuie sur l'expertise du CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux) en matière de techniques de dépollution sur le littoral. Les solutions de nettoyage à mettre en œuvre sur les sites pollués doivent être le moins impactantes possibles sur le patrimoine naturel. La cellule environnementale est également chargée de proposer le plan de suivi environnemental à mettre en œuvre pour mesurer les impacts environnementaux de la pollution. Ce suivi porte sur différents compartiments (colonne d'eau, sédiments, faune et flore marine et terrestre). Il repose sur l'appui des services de l'État (DDTM, ARS, etc.), des établissements publics (ONEMA, ONCFS, etc.) en particulier IFREMER, des laboratoires ou prestataires privés, des experts issus du monde universitaire ou associatif et des gestionnaires des espaces naturels.

Vigipol, syndicat mixte de protection du littoral breton, héritier du syndicat « Amoco », est également un interlocuteur essentiel sur cette problématique. En effet, Vigipol se bat depuis plus de 25 ans pour défendre les intérêts des communes littorales du Nord de la Bretagne face aux risques liés au trafic maritime dans la Manche. Ce syndicat rassemble aujourd'hui 105 communes littorales, 3 départements (Finistère, Côtes d'Armor et Manche) et la région Bretagne. Outre ses missions en matière de prévention et de reconnaissance des responsabilités en cas de sinistre, Vigipol développe depuis 2003, en lien avec les services de l'État et les experts, des outils opérationnels pour aider les collectivités locales à se préparer à gérer les conséquences d'une pollution maritime.

Actions

E2.2.a : Participer (opérateur Natura 2000) aux réflexions et réunions relatives à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde, transmettre les informations relatives aux enjeux du site Natura 2000. Outre la gestion de crise, l'opérateur Natura 2000 doit être associé à la réflexion en cours au sein des communes et communautés de communes pour l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS) : définition des sensibilités écologiques et des dispositions opérationnelles à prévoir pour mieux gérer une crise.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
E2.2.a : Participer (opérateurs Natura 2000) aux réflexions et réunions relatives à l'élaboration des PCS	Collectivités	Opérateurs Natura 2000	Inclus dans la mission Natura 2000	

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
E2.2.a						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Échanges effectifs entre les structures

